

Lettre ouverte à l'ensemble de la classe politique française

Constatant l'acharnement dont est victime le Renard roux depuis trop longtemps, 60 structures liées à la protection de la nature du Grand Est ont souhaité prendre la parole et se faire la voix de ce petit carnivore, qui assure des fonctions importantes au sein des écosystèmes naturels et des agrosystèmes.

Aujourd'hui, en France, 19 espèces animales sont susceptibles d'être classées « nuisibles ». Les Commissions Départementales de Chasse et de Faune Sauvage (CDCFS) qui proposent ce classement sont composées majoritairement d'acteurs du monde cynégétique et les avis formulés ne reposent malheureusement que sur des questions d'intérêt et ne sont nullement fondés sur des arguments scientifiques reconnus. Les prédateurs occupent une bonne place dans cette liste et les effets bénéfiques et indispensables de ces derniers ne sont jamais pris en compte dans ces instances.

Le Renard roux, au même titre que la Belette, la Martre des pins, la Fouine ou le Putois d'Europe et certains oiseaux, est donc susceptible d'être détruit toute l'année, sans quotas, au mépris des alertes données par le monde scientifique. Pour beaucoup de ces espèces, l'indice de densité à l'échelle nationale est à la baisse et le piégeage intensif en est pour partie probablement responsable.

Chassé plus de 10 mois sur 12, de jour comme de nuit et piégé toute l'année, le Renard roux peut aussi être déterré avec l'aide d'outils de terrassement et de chiens dans la quasi-totalité des départements français.

On entend parfois que l'espèce est en surnombre mais en l'absence d'études sérieuses, cette affirmation ne repose sur aucun fondement. La faculté d'autorégulation du renard, en fonc-

tion des ressources alimentaires et territoriales disponibles, est citée régulièrement dans la littérature scientifique. A ces facteurs s'ajoutent les maladies dont la gale sarcoptique et la forte mortalité entraînée par la circulation routière. Une surpopulation est donc mécaniquement impossible et cela se confirme dans les régions où le renard n'est plus chassé comme au Luxembourg et dans le Canton de Genève.

Différents motifs sont invoqués pour justifier sa destruction, mais la préservation des espèces dites « petit gibier » devient un argument récurrent que nos associations ne peuvent accepter. En effet, en France, ce sont des dizaines de milliers d'oiseaux issus d'élevage (Perdrix grises et Faisans de Colchide), non adaptés à la vie sauvage, qui sont lâchés exclusivement pour des intérêts cynégétiques. Le Renard, susceptible de prélever une infime partie de ce gibier, se voit considéré comme un mauvais concurrent par le monde de la chasse. Ces lâchers massifs, parfois au sein même d'espaces naturels, ne sont pas sans conséquences sur l'environnement. Par ailleurs, la destruction des habitats, l'intensification des pratiques agricoles et la chasse sont clairement identifiées comme étant les principaux facteurs fragilisant les populations de ces espèces « gibier ». Les prédateurs naturels ne peuvent être mis en cause !

Si la rage a disparu de notre pays depuis plus de 15 ans, c'est désormais l'échinococcose alvéolaire qui sert d'argument sanitaire pour justifier une destruction acharnée du Renard roux. Cette maladie parasitaire touche une vingtaine de personnes par an et le Renard (au même titre que le Chien et le Chat domestique) peut en être le vecteur involontaire. Le Ministère de l'Écologie rapporte avec justesse, par le biais d'un document officiel de 2014, que « *bien que le Renard roux puisse être effectivement porteur de cette maladie, les processus épidémiologiques sont tels qu'il n'est pas justifié sur un plan scientifique d'invoquer cette maladie pour le classer nuisible* ».

Pourtant, ce motif de préservation de la santé publique est régulièrement avancé par différents services de l'État ou par les Fédérations cynégétiques pour justifier les modalités de destruction massive du Renard roux. Ces décisions ne sont pas garantes de bonne santé publique, bien au contraire puisque de récentes recherches ont démontré scientifiquement qu'une forte pression de chasse sur les populations de renards augmentait le risque sanitaire pour les populations humaines en termes d'échinococcose alvéolaire. Irions-nous vers un nouveau scandale sanitaire ?

La destruction des renards ne fait pas baisser le nombre de prédateurs sur les élevages domestiques. Les dégâts que cet animal peut commettre dans ces élevages sont dérisoires face à ce qu'il apporte écologiquement, socialement et économiquement. Le Renard roux est un formidable prédateur de micromammifères et, en exerçant une pression constante sur les populations de petits rongeurs, il apporte un gain économique important aux agriculteurs. L'utilisation de produits tels que la bromadiolone pour lutter contre les pullulations de ravageurs est dangereuse pour l'homme et les écosystèmes, et n'est ni favorable à la biodiversité, ni à l'image qu'elle renvoie du monde et des pratiques agricoles. Différents CSRP, certaines DREAL, l'ONF, le CNPF, les Chambres d'Agriculture, l'INRA ou encore la FREDON publient régulièrement des informations qui insistent sur le rôle indispensable des prédateurs et sur l'importance de préserver leurs habitats.

Les autorisations de destructions démesurées accordées par les services de l'État paraissent bien décalées face à une réalité sociale en demande constante du retour de la vie sauvage et du respect de cette dernière. Les connaissances acquises ces 30 der-

nières années sur la faune sauvage ont permis de se détacher des croyances populaires et plus rien ne justifie cet acharnement. Le Renard roux reçoit désormais les faveurs du peuple urbain, rural et agricole et nombreux sont ceux qui s'offusquent du sort qui lui est réservé.

La France s'était engagée à l'échelle internationale à tout mettre en oeuvre pour stopper l'érosion de la biodiversité sur son territoire à l'horizon 2010. Six ans plus tard, force est de constater que tel n'est pas le cas. L'adoption de la loi dite « Biodiversité » et la naissance de l'Agence Française pour la Biodiversité doivent être des signaux forts pour qu'enfin les choses changent pour la gestion du vivant en France.

Le Collectif Renard Grand Est demande le retrait du Renard roux de la liste des espèces susceptibles d'être classées « nuisibles ». Il appelle de tous ses vœux que les connaissances scientifiques soient placées au-dessus des intérêts particuliers afin qu'un peu de bon sens, de rigueur et d'honnêteté intellectuelle forme désormais le socle des réflexions conduisant à plus de sérieux dans la gestion des espèces et des écosystèmes dans ce triste contexte de dégradation généralisée des milieux naturels.



Le Collectif Renard Grand Est est composé de 60 structures liées à l'environnement

